

# NQA931\_A2

## Fiche signalétique INTERPLATE 937 LIGHT GREEN PART A

Bon de  
commande: {SalesOrd}

Numéro de référence ventes en bloc: NQA931  
Date de révision de la fiche signalétique: 12/31/2009  
A2-2  
Numéro de fiche signalétique:



### 1. Identification de la préparation et de la société

Identité du produit INTERPLATE 937 LIGHT GREEN PART A  
Numéro de référence ventes en bloc NQA931  
Nom de la société International Paint LLC  
6001 Antoine drive  
Houston Texas 77091

Secours  
CHEMTREC (ÉTATS-UNIS) (800) 424-9300  
International Paint (713) 527-3887  
Centre antipoison (800) 854-6813  
Service clientèle  
International Paint (800) 589-1267  
Télécopie (800) 631-7481

### 2. Identification des risques posés par le produit



Avertissement :

#### Classification SGH

Article	Catégorie	Risque
Inflammabilité	2	Liquide et vapeur très inflammables.
Toxicité aiguë (orale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (ingestion)	Non classé	Sans objet
Effets corrosifs/irritation cutanés	Non classé	Sans objet
Lésion/irritation oculaire	2A	Provoque une irritation oculaire grave.
Sensibilisation (respiratoire)	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité pour les cellules reproductrices	Non classé	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)	1	système nerveux central, reins, foie, appareil respiratoire, toxicité générale
	2	système nerveux central
	3	effets narcotiques, irritation des voies respiratoires
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée)	1	système nerveux central, poumons, appareil respiratoire
	2	sang (système circulatoire), foie, rate
Risque d'aspiration	Non classé	Sans objet
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (aigus)	1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (effet à long terme)	1	Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

## NQA931\_A2

Cancérogénicité	Non classé	Sans objet
Toxicité pour la reproduction	Non classé	Sans objet
Peroxyde organique	Non classé	Sans objet

### Phrases sur la sécurité

S1: Conserver sous clé.

S9: Conserver le contenant dans un endroit bien ventilé.

S23: Ne pas respirer les vapeurs/brouillards de pulvérisation

S28: En cas de contact cutané, laver la peau immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

S39: Porter un dispositif de protection des yeux/du visage.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui apporter l'étiquette si possible)

S51: Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/les fiches signalétiques

Résumé	AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.		
Inhalation	Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge. Les vapeurs peuvent affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées.		
Yeux	Risque de lésions graves aux yeux. Évitez les éclaboussures dans les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.		
Peau	Irrite les yeux. Peut être nocif si absorbé par la peau.		
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Peut occasionner des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, la diarrhée ou la somnolence.		
Effets chroniques	Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 2 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition.		
Classement HMIS	Santé: 2*	Inflammabilité: 3	Réactivité: 0

### 3. Composition / informations sur les ingrédients

Ingrédient	N° CAS	Pourcentage
Alcool isopropylique	000067-63-0	10 - 25
Alcool isobutylique	000078-83-1	1.0 - 10
Éthylbenzène	000100-41-4	1.0 - 10
Oxyde de zinc	001314-13-2	1.0 - 10
Xylène (isomères o, m, p)	001330-20-7	1.0 - 10
Kaolin	001332-58-7	10 - 25
Zinc	007440-66-6	25 - 50
Dioxyde de titane	013463-67-7	0.10 - 1.0

### 4. Premiers soins

Généralités	Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers contaminés à fond ou détruisez-les.
Inhalation	En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Yeux	

## NQA931\_A2

Peau	En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Ingestion	En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
	En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

### 5. Lutte contre les incendies

Point d'éclair	F: 58 C: 14
Limite inférieure d'explosion (LIE)	1 (% vol dans l'air) à une pression atmosphérique et température normales.
Guide ERG N°	127

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de lutte contre les déversements	ÉLIMINER TOUTES SOURCES D'INCENDIE: (interdit de fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans les lieux environnants). Utiliser seulement de l'équipement anti-étincelle pour manipuler le matériel déversé et les matières absorbantes. Ne pas toucher ou marcher sur le matériel déversé. Arrêter la fuite du matériel si ce n'est pas risqué. Empêcher le déversement d'entrer dans les cours d'eau, égouts, endroits fermés et sous-sols. Une mousse répressive de vapeurs peut être employée afin de réduire les vapeurs. Absorber ou couvrir avec de la terre, du sable ou autres matériaux non-combustibles secs et transférer le tout dans les contenants. Utilisez des outils anti-étincelle pour ramasser le matériel absorbé.
Sécurité publique	EN CAS D'URGENCE, APPELEZ CHEMTREC au (703) 527-3887. Isolez le déversement ou la fuite dans la zone immédiate à au moins 25 à 50 mètres (80 à 160 pieds) dans toutes les directions. Maintenir à l'écart tout personnel non autorisé. Demeurez contre le vent. Empêchez le matériel d'entrer dans les zones basses. Ventilez les espaces clos avant d'entrer. DÉVERSEMENTS MAJEURS: Dans la direction du vent, il faut considérer une évacuation initiale d'au moins 300 mètres (1000 pieds).
Guide ERG N°	127

### 7. Manipulation et entreposage

Température de stockage	Magasin entre 40 et 100 F (4-38°C).
Précautions relatives à la manipulation et au stockage	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs. Les vapeurs peuvent causer une combustion instantanée ou s'enflammer et exploser. Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée. Évitez les éclaboussures dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Refermez le contenant après usage. Nettoyez à fond après manipulation.

### 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Exposition			
N° CAS	Ingédient	Source	Valeur
000067-63-0	Alcool isopropylique	OSHA	400 ppm TWA; 980 mg/m3 TWA500 ppm STEL; 1225 mg/m3 STEL
		ACGIH	200 ppm TWA400 ppm STEL
		NIOSH	400 ppm TWA; 980 mg/m3 TWA500 ppm STEL; 1225 mg/m3 STEL2000 ppm IDLH (10% LEL)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	200 ppm TWAEV400 ppm STEV

NQA931\_A2

		Mexique	400 ppm TWA; 980 mg/m3 TWA500 ppm STEL; 1225 mg/m3 STEL
		Brésil	310 ppm TWA; 765 mg/m3 TWA
000078-83-1	Alcool isobutylique	OSHA	100 ppm TWA; 300 mg/m3 TWA
		ACGIH	50 ppm TWA
		NIOSH	50 ppm TWA; 150 mg/m3 TWA1600 ppm IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	50 ppm TWAEV; 150 mg/m3 TWAEV
		Mexique	50 ppm TWA; 150 mg/m3 TWA75 ppm STEL; 225 mg/m3 STEL
		Brésil	40 ppm TWA; 115 mg/m3 TWA
		000100-41-4	Éthylbenzène
ACGIH	100 ppm TWA125 ppm STEL		
NIOSH	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA125 ppm STEL; 545 mg/m3 STEL800 ppm IDLH (10% LEL)		
Fournisseur	Aucune Limite Établie		
OHSA, CAN.	100 ppm TWAEV; 435 mg/m3 TWAEV125 ppm STEV; 540 mg/m3 STEV		
Mexique	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA125 ppm STEL; 545 mg/m3 STEL		
Brésil	78 ppm TWA; 340 mg/m3 TWA		
001314-13-2	Oxyde de zinc		
		ACGIH	2 mg/m3 TWA (respirable fraction)10 mg/m3 STEL (respirable fraction)
		NIOSH	5 mg/m3 TWA (dust and fume)10 mg/m3 STEL (fume)15 mg/m3 Ceiling (dust)500 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	2 mg/m3 TWAEV (respirable)10 mg/m3 STEV (respirable)
		Mexique	5 mg/m3 TWA (fume); 10 mg/m3 TWA (dust)10 mg/m3 STEL (fume)
		Brésil	Aucune Limite Établie
		001330-20-7	Xylène (isomères o, m, p)
ACGIH	100 ppm TWA150 ppm STEL		
NIOSH	Aucune Limite Établie		
Fournisseur	Aucune Limite Établie		
OHSA, CAN.	100 ppm TWAEV; 435 mg/m3 TWAEV150 ppm STEV; 650 mg/m3 STEV		
Mexique	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA150 ppm STEL; 655 mg/m3 STEL		
Brésil	78 ppm TWA; 340 mg/m3 TWA		
001332-58-7	Kaolin		
		ACGIH	2 mg/m3 TWA (respirable fraction, particulate matter containing no asbestos and
		NIOSH	10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	2 mg/m3 TWAEV (respirable, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)
		Mexique	10 mg/m3 TWA20 mg/m3 STEL
		Brésil	Aucune Limite Établie
		007440-66-6	Zinc
ACGIH	Aucune Limite Établie		
NIOSH	Aucune Limite Établie		

NQA931\_A2

		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
013463-67-7	Dioxyde de titane	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust)
		ACGIH	10 mg/m3 TWA
		NIOSH	5000 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	10 mg/m3 TWAEV (total dust)
		Mexique	10 mg/m3 TWA (as Ti)20 mg/m3 STEL (as Ti)
		Brésil	Aucune Limite Établie

Données sur la santé

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
000067-63-0	Alcool isopropylique	NIOSH :	Mucous membrane irritation; possible carcinogenic effects
000078-83-1	Alcool isobutylique	NIOSH :	Narcotic effects; mild irritation of the peau yeux
000100-41-4	Éthylbenzène	NIOSH :	yeux peau
001314-13-2	Oxyde de zinc	NIOSH :	Metal fume fever
001330-20-7	Xylène (isomères o, m, p)	NIOSH :	Central nervous system depressant; respiratory and yeux irritation
001332-58-7	Kaolin	NIOSH :	peau and mucous membrane injury respiratory effects
007440-66-6	Zinc	NIOSH :	Aucune Limite Établie
013463-67-7	Dioxyde de titane	NIOSH :	Lung tumors dans animals

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
000067-63-0	Alcool isopropylique	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
000078-83-1	Alcool isobutylique	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
000100-41-4	Éthylbenzène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;
001314-13-2	Oxyde de zinc	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
001330-20-7	Xylène (isomères o, m, p)	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
001332-58-7	Kaolin	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
007440-66-6	Zinc	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No

## NQA931\_A2

		NTP	Connu: No; Pr�sum�: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
013463-67-7	Dioxyde de titane	OSHA	Effet canc�rog�ne sp�cifique: Yes
		NTP	Connu: No; Pr�sum�: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;

Respiratoire	Choisir de l'�quipement qui peut vous prot�ger des ingr�dients indiqu�s dans la Section 2 de ce document. Assurez-vous d'avoir de l'air frais lors de l'application et du s�chage. Si vous �prouvez un larmoie�ment des yeux, des maux de t�te ou des �tourdissements, ou si le moniteur d'air indique que le taux de poussi�re, de vapeurs, ou de bruine est au-dessus des limites permises, portez un respirateur homologu�, bien ajust�, durant et apr�s l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du respirateur. <b>POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT:</b> Pour de l'information et de l'assistance sur la sant� professionnelle et les produits s�curitaires 3M, appelez sans frais le service technique chez OH&ESD aux �tats-Unis au 1-800-243-4630, au Canada composez le 1-800-267-4414. Veuillez ne pas appeler � ces num�ros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre fabricant. 3M ne souscrit pas � l'exactitude de l'information contenue dans cette fiche signal�tique.
Yeux	�vitez les �claboussures dans les yeux. On doit se munir d'un �quipement protecteur ad�quat pour se prot�ger contre l'exposition aux produits chimiques �num�r�s dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions sp�cifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la t�te et le visage pourraient �tre requise afin d'�viter les contacts avec le produit. L'�quipement doit �tre nettoy� � fond ou d�truit apr�s chaque utilisation. On doit se munir d'un �quipement protecteur ad�quat pour se prot�ger contre l'exposition aux produits chimiques �num�r�s dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions sp�cifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la t�te et le visage pourraient �tre requise afin d'�viter les contacts avec le produit. L'�quipement doit �tre nettoy� � fond ou d�truit apr�s chaque utilisation.
Peau	On doit se munir d'un �quipement protecteur ad�quat pour se prot�ger contre l'exposition aux produits chimiques �num�r�s dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions sp�cifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la t�te et le visage pourraient �tre requise afin d'�viter les contacts avec le produit. L'�quipement doit �tre nettoy� � fond ou d�truit apr�s chaque utilisation.
Contr�les d'ing�nierie	Pr�venir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fen�tres et portes afin de produire une ventilation crois�e.
Autres pratiques de travail	Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient �tre disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygi�ne personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettoyez � fond les v�tements souill�s avant de les remettre. Apr�s le travail, prenez une douche en utilisant beaucoup de savon et d'eau.

### 9. Propri t s physiques et chimiques

�tat physique	Liquide Coloured
pH	Aucune Limite �tablie
Densit�	1.83
Point d'�bullition F	180
Densit� de vapeur	Plus lourd que l'air
% COV	Se reporter � la fiche sur les donn�es techniques de ce produit
Vitesse d'�vaporation	Plus lent que l'�ther

### 10. Stabilit  et r activit 

G�n�ralit�s	Ce produit est stable et ne pr�sente pas de risque de polym�risation.
Mati�res incompatibles	Agents oxydants puissants.

## NQA931\_A2

Décomposition dangereuse      Le produit peut générer des vapeurs dangereuses lorsque chauffé jusqu'à sa décomposition, comme pour le soudage. Les vapeurs peuvent produire du bioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

### 11. Données toxicologiques

Ingrédient	Orale DL50, mg/kg	DL50 Dermale, mg/kg	Inhalation Vapeur DL50, mg/l/4h
Alcool isopropylique – (000067–63–0)	4,396.00, Rat – Catégorie: 5	12,800.00, Rat – Catégorie: NA	72.60, Rat – Catégorie: NA
Alcool isobutylique – (000078–83–1)	2,460.00, Rat – Catégorie: 5	2,000.00, Lapin – Catégorie: 4	6.50, Rat – Catégorie: 3
Éthylbenzène – (000100–41–4)	3,500.00, Rat – Catégorie: 5	15,354.00, Lapin – Catégorie: NA	17.20, Rat – Catégorie: 4
Oxyde de zinc – (001314–13–2)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	---	5.70, rat – Catégorie: 3
Xylène (isomères o, m, p) – (001330–20–7)	4,300.00, Rat – Catégorie: 5	1,700.00, Lapin – Catégorie: 4	29.08, rat – Catégorie: NA
Kaolin – (001332–58–7)	---	---	---
Zinc – (007440–66–6)	---	---	---
Dioxyde de titane – (013463–67–7)	10,000.00, Rat – Catégorie: NA	10,000.00, Rabitt – Catégorie: NA	6,082.00, Rat – Catégorie: NA

Généralités      AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

### 12. Données écologiques

Not Defined

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

### 13. Donnée sur l'élimination

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

### 14. Informations relatives au transport

DOT (transport terrestre national)		IMO / IMDG (transport maritime)	
Désignation exacte pour l'expédition DOT	PEINTURE	Désignation exacte pour l'expédition IMDG	PEINTURE
Classe de danger DOT	3	Classe de danger IMDG	3 – Liquide combustible et inflammable
Numéro UN / NA :	UN 1263	Numéro UN / NA :	UN 1263
Groupe d'emballage DOT	II	Groupe d'emballage IMDG	II
CERCLA/DOT Quantité à déclarer	113 gal. / 1731 lb	Code de référence système	28

### 15. Informations sur les réglementations

Résumé sur les réglementations      La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT      B2;D2B

## NQA931\_A2

DOT Polluants marins (10%):

(aucun ingrédient indiqué)

DOT Polluants marins graves (1%):

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

Éthylbenzène (1000 lb final RQ; 454 kg final RQ)

Alcool isobutylique (5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ)

Xylène (isomères o, m, p) (100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ)

Zinc (1000 lb final RQ (no release reporting if the pieces are larger than 100 µm); 454 kg)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Éthylbenzène

Alcool isopropylique

Xylène (isomères o, m, p)

Zinc

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:

Éthylbenzène

Alcool isobutylique

Alcool isopropylique

Kaolin

Xylène (isomères o, m, p)

Zinc

Oxyde de zinc

Substances extraordinairement dangereuses selon l'État du Massachusetts:

Silice, cristobalite

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Éthylbenzène

Alcool isobutylique

Alcool isopropylique

Kaolin

Xylène (isomères o, m, p)

Zinc

Oxyde de zinc

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances dangereuses selon l'État du Rhode Island:

Éthylbenzène

Alcool isobutylique

Alcool isopropylique

Kaolin

Dioxyde de titane

Xylène (isomères o, m, p)

Zinc

Oxyde de zinc

Statut RCRA:

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Éthylbenzène

Alcool isobutylique

Alcool isopropylique

Xylène (isomères o, m, p)

Zinc

Oxyde de zinc

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:

Éthylbenzène

Alcool isobutylique

Alcool isopropylique



Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:

Éthylbenzène

Alcool isopropylique

Xylène (isomères o, m, p)

Zinc

Proposition 65 – Substances carcinogènes:

Cadmium

Éthylbenzène

Plomb

Quartz

Proposition 65 – Toxines reproductrices femelles:

Plomb

Proposition 65 – Toxines reproductrices mâles:

Cadmium

Plomb

Proposition 65 – Toxines de croissance:

Cadmium

Plomb

Phrases sur la nature des risques

R36: Irritant oculaire..

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16. Autres informations
-------------------------

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.